

# TRAVAILLEURS DÉTACHÉS: COMMENT GARANTIR UNE MOBILITÉ ÉQUITABLE ?

10 octobre 2017 - Fondation Calouste Gulbenkian, 39 Boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 Paris

Encadré par une directive européenne de 1996, le détachement temporaire de travailleurs est devenu aujourd'hui synonyme de pratiques abusives et plus largement d'une Europe en manque de convergence sociale. Alors que la révision de la directive était sur le point d'aboutir, Emmanuel Macron a souhaité aller plus loin, quitte à se mettre à dos certains États membres. Dans ce climat politique tendu, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a proposé lors de son discours sur l'état de l'Union le 13 septembre 2017 la création d'une « Autorité européenne du travail » qui permettrait notamment de mieux contrôler le travail détaché.

Pour explorer les moyens de permettre une mobilité des travailleurs qui conjugue cette liberté fondamentale avec une concurrence loyale entre entreprises, l'Institut Jacques Delors, en partenariat avec la Fondation Calouste Gulbenkian, organise, à l'approche d'un conseil ministériel européen décisif, une conférence avec les protagonistes de cette question d'actualité essentielle pour que l'Europe devienne réellement une économie sociale de marché.

## **14:00 > 14 :15 – Mot de bienvenue**

**Guilherme D'OLIVEIRA MARTINS**, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Calouste Gulbenkian

## **14:15 > 14:45 – Discours introductif**

**Nicolas SCHMIT**, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire du Luxembourg

## **14:45 > 16:15 – Travailleurs détachés: comment garantir une mobilité équitable ?**

**Jordi CURELL**, Directeur en charge de la mobilité des travailleurs à la Direction générale de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission européenne

**Patrick LIEBUS**, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et de la *European Builders Confederation*, membre du Comité économique et social européen (CESE)

**Séverine PICARD**, Conseillère juridique à la Confédération Européenne des Syndicats (CES)

La discussion sera modérée par **Sofia FERNANDES**, chercheur senior sur les questions économiques et sociales à l'Institut Jacques Delors

## **16:15 > 16:30 – Conclusion**

**Enrico LETTA**, Président de l'Institut Jacques Delors

Inscription [ici](#)

Pour plus d'informations, contacter : [quenehen@delorsinstitute.eu](mailto:quenehen@delorsinstitute.eu)